



Vers l'audit local de Mâcon

Damien Millet
CADTM

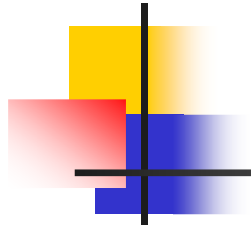
www.cadtm.org

www.audit-citoyen.org



Menu du jour

- Les administrations locales
- Les différents types de prêts : taux fixes, taux révisables/variables, structurés
- La charte Gissler
- Les recommandations de la commission d'enquête parlementaire
- Le passage obligé par l'audit



Les administrations locales



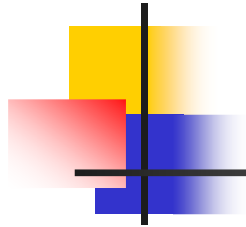
Dette locale ?

- Dette des collectivités locales (communes, départements et régions)
- Dette des établissements publics de santé (hôpitaux)
- Dette des organismes de logement social (offices HLM)



Montant des dettes locales

- Dette publique : 1 700 milliards d'euros
- Dette locale : environ 280 milliards d'euros, dont 166 milliards d'euros pour les collectivités territoriales (10% de la dette, mais réalisent 71,5% des investissements publics)



Les différents types de prêts



Les types de prêts

- Prêts à taux fixe : solution la plus simple et la plus sécurisée, car dès la souscription, le montant des mensualités et le coût total du crédit sont connus.
- Prêts à taux variable ou révisable : prêt indexé sur un taux de marché qui varie en fonction des conditions économiques (variable : révision du taux selon un indice ponctuel en vigueur au début de la période ; révisable : révision du taux selon un indice calculé comme une moyenne sur la période de référence écoulée)

Exemple taux fixe : 5 millions d'euros sur 15 ans à 4%

<i>Année</i>	<i>CRD avant échéance</i>	<i>Intérêt</i>	<i>Capital</i>	<i>Echéance</i>
1	5 000 000,00	200 000,00	249 705,50	449 705,50
2	4 750 294,50	190 011,78	259 693,72	449 705,50
3	4 490 600,78	179 624,03	270 081,47	449 705,50
4	4 220 519,31	168 820,77	280 884,73	449 705,50
5	3 939 634,58	157 585,38	292 120,12	449 705,50
6	3 647 514,46	145 900,58	303 804,92	449 705,50
7	3 343 709,53	133 748,38	315 957,12	449 705,50
8	3 027 752,41	121 110,10	328 595,41	449 705,50
9	2 699 157,01	107 966,28	341 739,22	449 705,50
10	2 357 417,79	94 296,71	355 408,79	449 705,50
11	2 002 009,00	80 080,36	369 625,14	449 705,50
12	1 632 383,85	65 295,35	384 410,15	449 705,50
13	1 247 973,71	49 918,95	399 786,55	449 705,50
14	848 187,15	33 927,49	415 778,02	449 705,50
15	432 409,14	17 296,37	432 409,14	449 705,50
<i>Total</i>		1 745 582,53	5 000 000,00	



Les indices les plus courants

- Euribor (Euro Interbank Offered Rate) : référence du prix de l'argent emprunté pendant une période donnée sur le marché de la zone euro. En France, il a remplacé le TIOP (Taux Interbancaire Offert à Paris) à la création de l'euro.
- EONIA (European Overnight Index Average) : prix de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire.
- T4M (Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire) : moyenne de l'EONIA sur le mois considéré.
- TAM (Taux Annuel Monétaire) : taux de rendement d'un placement mensuel renouvelé sur un an, avec intérêts capitalisés en fin de mois.

Chaque mois, $P_i = 1 + T4M \times (\text{nb jours}) / 360$

$$1 + TAM = P_1 \times P_2 \times \dots \times P_{12}$$



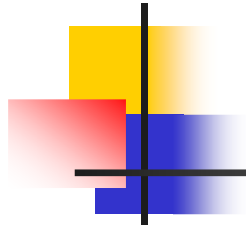
Les indices les plus courants

- TAG (Taux Annuel Glissant) : généralisation du TAM sur une période glissante (de 1 à 12 mois). Le TAG 12 mois du dernier jour du mois est le TAM de ce mois.
- TME (Taux Moyen des Emprunts d'Etat) : taux de rendement des emprunts d'Etat à long terme sur le marché secondaire.
- TEC 10 (Taux à Echéance Constante) : taux auquel l'Etat emprunte à 10 ans.



Taux au 6 septembre 2012

- EONIA : 0,11
- EURIBOR 1m : 0,12
- EURIBOR 3m : 0,27
- EURIBOR 12m : 0,78
- T4M : 0,11
- TAG 3m : 0,20
- TAG 12m : 0,48
- TAM : 0,49
- TEC 5 : 0,91
- TEC 10 : 2,12



-
- Listing pour identifier les taux fixes et variables/révisables



Les prêts structurés

- Définition : Prêts à taux variable assortis d'instruments de couverture dont l'objectif est d'avoir un taux inférieur à un taux fixe classique, notamment au cours des premières années, mais qui peut exposer l'emprunteur à des risques importants en termes de variation de taux.



Les prêts toxiques

- Nom d'un prêt structuré très risqué, quand le risque se concrétise
- Certains prêts structurés présentent un risque faible : formules basées sur des indices monétaires raisonnables (Euribor, TAG...), barrières simples, sans multiplicateur
- D'autres pas...

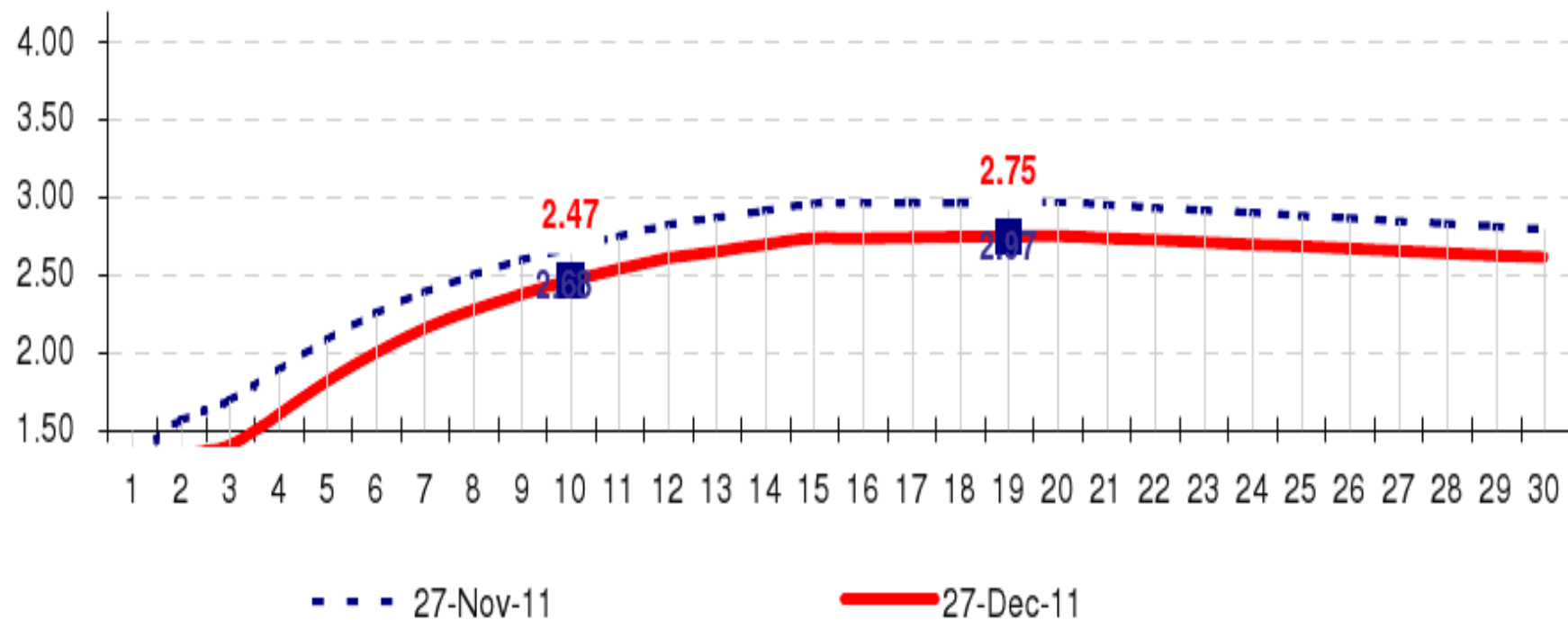


Types de prêts dans la dette locale

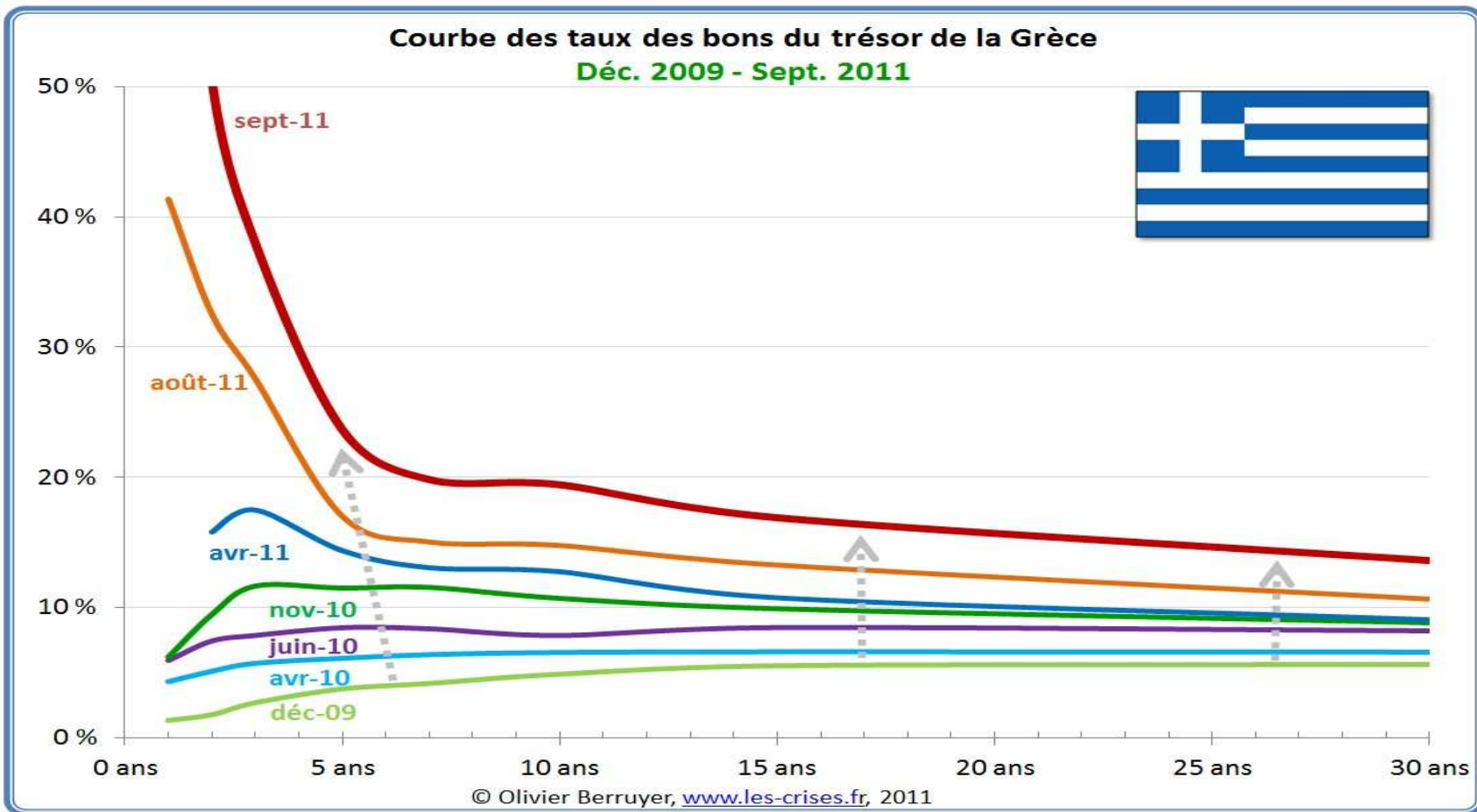
- Emprunts à taux fixe : 47%
- Emprunts à taux variable : 33%
- Emprunts structurés : 20%

La courbe des taux en fonction de la durée

COURBE DES TAUX DE SWAP (in fine)



La courbe des taux en Grèce



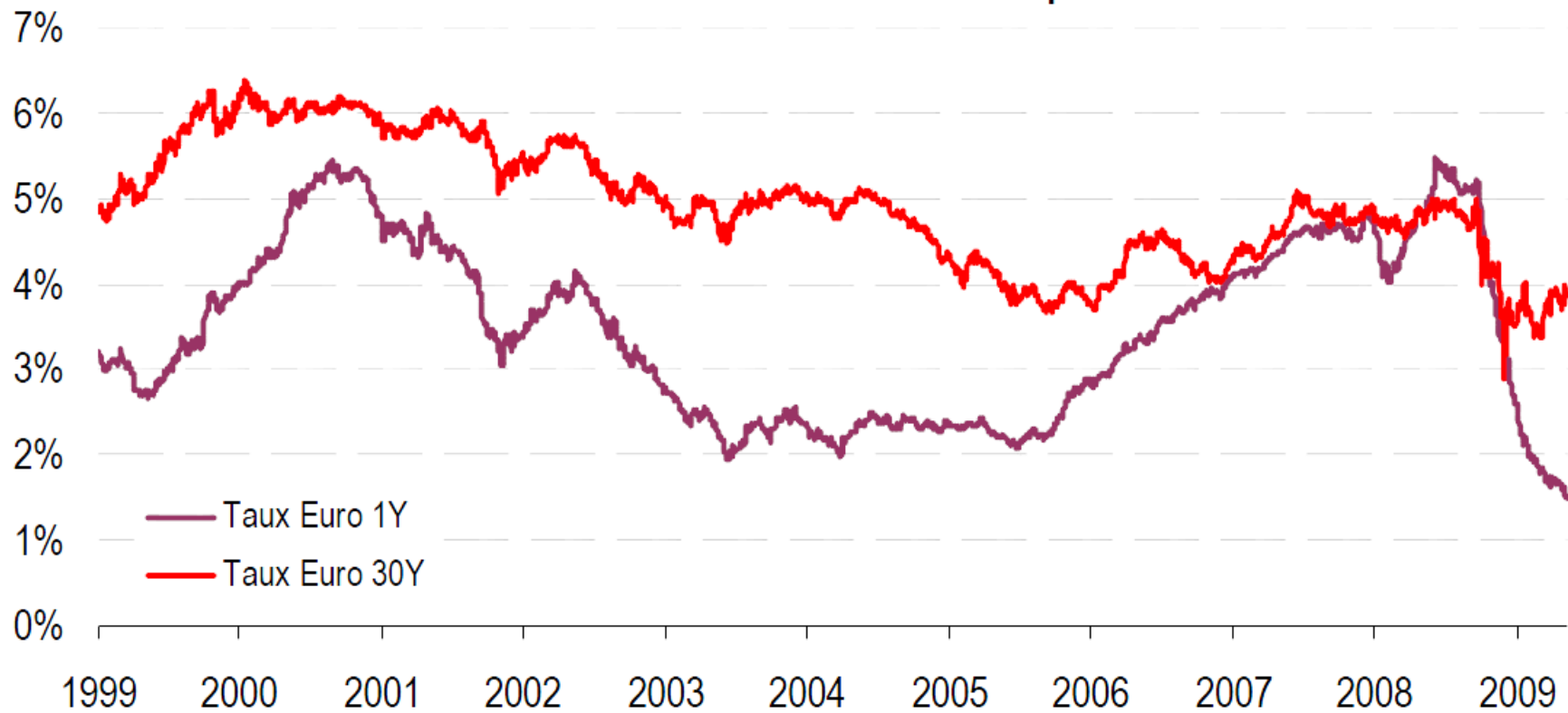


Un prêt structuré « de pente »

- Contrat « TOFIX FIXMS » de Dexia, cas de Gourdon dans le Lot, avec 3 phases :
- – pendant 2 ans, taux fixe de 3,84 %
- – pendant 15 ans, taux défini par
- $[5,21\% - 5x (\text{CMS EUR 30 ans} - \text{CMS EUR 2 ans})]$ si la différence entre le CMS EUR 30 ans et le CMS EUR 2 ans est négative, 3,84 % sinon
- – pendant 7 ans, taux fixe de 3,84 %.

L'inversion des courbes

Evolution des taux Euro 1Y et 30Y depuis 1999





Un prêt structuré « de change »

- Contrat Helvetix de la Caisse d'Épargne, cas de Melun en 2007
- phase bonifiée : 4 ans à 2,74 %
- phase risquée :
 - – si la parité entre l'euro et le franc suisse (EUR/CHF) est supérieure ou égale à 1,44, taux fixe de 2,74 %
 - – sinon, $[2,74 \% + 0,6 \times (EUR/CHF \text{ au jour de souscription} - EUR/CHF) / (EUR/CHF)]$.



Comment il devient toxique

- EUR/CHF à la souscription : 1,615
- EUR/CHF au 1^{er} mars 2012 : 1,205
- Taux à Melun :
$$2,74\% + 0,6 \times (1,615 - 1,205) / 1,205$$
$$= 2,74\% + 0,6 \times 0,34$$
$$= 2,74\% + 20,41\%$$
$$= 23,15\%.$$



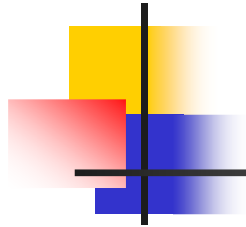
Un risque démesuré

- Action de la Banque de Suisse depuis septembre 2011 pour maintenir un taux $> 1,20$
- Sans cela, taux au 10 août 2011 : 1,026
- Taux à Melun :
$$2,74\% + 0,6 \times (1,615 - 1,026) / 1,026$$
$$= 2,74\% + 0,6 \times 0,57$$
$$= 2,74\% + 34,44\%$$
$$= 37,18\%.$$



Les chiffres

- Total des prêts structurés aux acteurs locaux : 32,1 milliards d'euros au second semestre 2011, dont 23,3 pour les collectivités territoriales
- A risque : 18,8 milliards d'euros, dont 13,6 pour les collectivités territoriales
- Principales banques françaises: Dexia (70% des prêts structurés), BPCE (14%), Crédit agricole (9%), Société générale (6%)
- Banques étrangères impliquées : Royal Bank of Scotland, Depfa Bank, Deutsche Bank

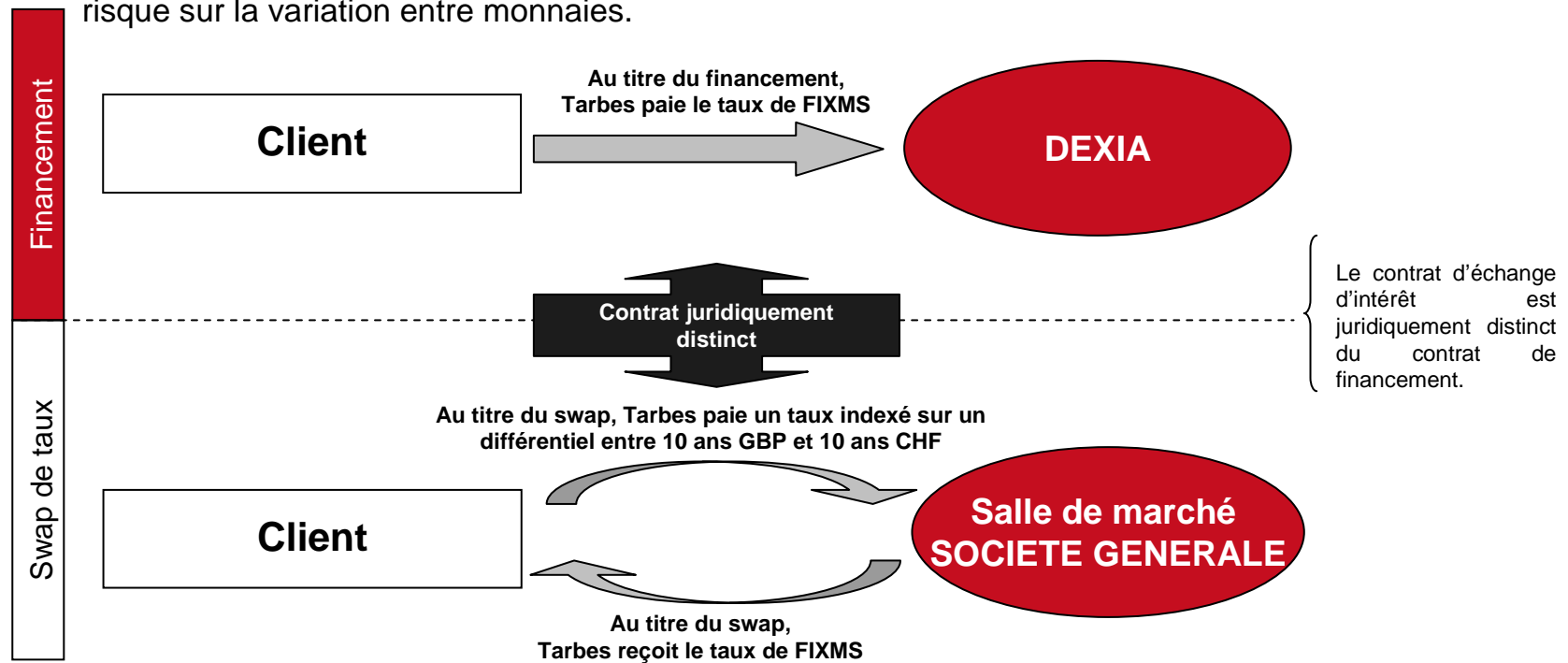


- Listing Mâcon pour identifier les 4 prêts toxiques
- Ex Tarbes pour le cas du swap

Mécanisme de la couverture par swap

Cas de Tarbes

Principe : Depuis 2006, la Ville de Tarbes paie des intérêts indexés sur l'écart entre CMS 30 ans et CMS 1 an dans le cadre du financement FIXMS. Depuis 2008, le swap lui permet, dans le cadre d'un échange de taux, de recevoir ces mêmes intérêts en échange d'intérêts indexés sur la différence entre le taux 10 ans GBP et le taux 10 ans CHF. Elle a échangé un risque sur la pente des taux contre un risque sur la variation entre monnaies.



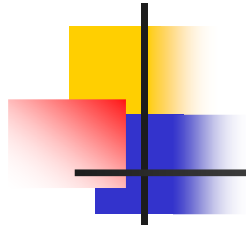


Le swap à Tarbes

Principe FIXMS : Si l'écart entre le CMS 30 ans et le CMS 1 an est supérieur à 30 points de base, le taux est fixe à 3,49%. Sinon formule variable non communiquée (taux de 7,57% en 2008).

Principe Swap SG : Si l'écart entre le 10 ans GBP et le 10 ans CHF est supérieur ou égal à 128 pb (point de base), taux de 5,50%. Sinon, formule non communiquée.

En 2008, la Ville de Tarbes a payé un taux de 5,50% au lieu de 7,57% (gain de 194 818 euros). Mais de 2009 à 2011, elle a continué de payer 5,50%, au lieu de 3,49% si elle n'avait pas décidé de souscrire ce swap (dépendance supplémentaire de 521 073 euros en trois ans).



- Rapports CRC sur le swap de Tarbes



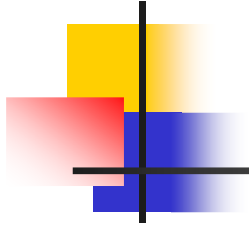
L'escalade

- Toxicité révélée par la crise
- Indices pour les emprunts les plus toxiques « absolument sans lien avec l'activité d'intérêt général des acteurs publics locaux » ni leurs ressources
- Très forte hausse des annuités, donc nombre de collectivités ont souhaité restructurer leurs dette.
- Mais remplacement par des emprunts encore plus risqués.



La charte Gissler

- Doc explicatif à distribuer
- Pdf avec exemples à distribuer



Les recommandations de la commission d'enquête parlementaire



Les responsabilités

- Défaut de conseil des banques, notamment Dexia
- Incompétence de certaines communes qui n'avaient pas les moyens techniques de comprendre les risques
- Irresponsabilité des directeurs financiers et des élus des grandes collectivités locales
- Manque de contrôle de l'Etat (préfets, Trésor public, chambres régionales des comptes...), des cabinets de consultants privés et des agences de notation



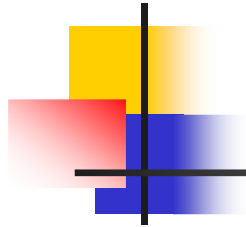
Les fautes des banques

- Démarche agressive, même envers les petites communes, parfois à la limite de l'escroquerie
- Défaut de conseil des banques qui auraient du attirer l'attention de leurs clients sur les risques encourus
- Commercialisation de produits non maîtrisés par leurs commerciaux car trop complexes dans leur construction

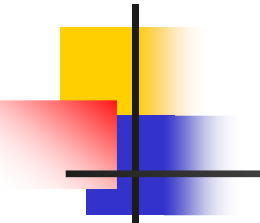


Les principales recommandations parlementaires

- interdiction des produits structurés ou dérivés avec multiplicateur
- mise en place d'un *capping* global
- débat annuel sur la stratégie financière et le pilotage pluriannuel de l'endettement
- introduction de nouvelles annexes sur les emprunts à destination des assemblées délibérantes
- obligation de provisionner les risques pris
- encadrement de la conclusion des contrats d'emprunt avant les échéances électorales



- extension du contrôle de légalité par les préfetures aux contrats de prêt
- rapport annuel au Parlement sur la dette locale
- inopposabilité du secret bancaire aux commissions d'enquête du Parlement
- solution globale qui ne repose ni sur la solidarité nationale, ni sur le traitement particulier des collectivités et établissements publics ayant pris les risques les plus inconsidérés, mais apurement rapide et généralisé des encours de prêts structurés

- 
-
- structure *ad hoc* temporaire, pôle d'assistance et de transaction, qui pourra engager au nom des collectivités et établissements publics qui le souhaitent, « *un processus de renégociation, afin de trouver une formule permettant de convertir chaque type de prêt structuré en prêt classique, à taux fixe ou à taux variable* »
 - à l'issue, « *il serait possible, au cas par cas, d'envisager une subvention d'équilibre de l'État afin de permettre le rétablissement du budget des plus petites collectivités* »



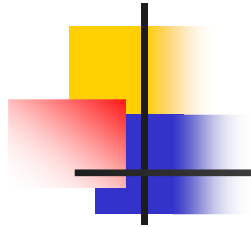
Une dette illégitime ?

- *« s'il semblait impossible d'obtenir un effort substantiel des établissements prêteurs pour trouver une sortie raisonnable aux contrats de prêts structurés en cours, le législateur pourrait alors envisager de remettre en cause l'équilibre contractuel des emprunts existants »*



Le passage obligé de l'audit

- Rompre le tabou sur la question du remboursement de la dette publique
- Collectif pour un audit citoyen de la dette publique pour en déterminer la part illégitime et odieuse, au niveau national et au niveau local
- Impératif démocratique



- Tableau Mâcon dans le 71